

Résolution concernant le SICLAC

Considérant que le Système d'information culturel Latino-Américain et de la Caraïbe (SICLAC) est un projet du Forum des Ministres et a été approuvé durant la V^{ème} rencontre, qui s'est tenue à Caracas en 1992.

Considérant qu'à la Réunion technique qui s'est tenue à la Barbade, au mois d'octobre 1998, ont été adoptés des accords en vue de réactiver le projet, qui depuis l'année se trouve en état de stagnation en ce qui a trait au développement du système.

Considérant que l'objectif spécial de ce projet c'est de contribuer à l'intégration régionale par le truchement de l'échange d'information culturelle, d'appuyer la gestion et la promotion de la culture au sein de la région, et de contribuer à la connaissance et à la diffusion des cultures nationales des pays de la région, et que ses objectifs généraux sont de:

- Faciliter l'accès et l'utilisation de l'information culturelle existant dans la région.
- Resserrer les liens et les relations du secteur culturel avec les autres secteurs de l'économie.

- Promouvoir la production, la diffusion et l'accès à l'utilisation de l'information culturelle au moyen de l'utilisation des technologies modernes relatives a l'information.

Le X^{ème} Forum des Ministres de la Culture et des Hauts fonctionnaires de

l'Amérique Latine et de la Région caraïbienne en charge de politiques culturelles.

Décide

Premièrement: d'approuver, provisoirement, jusqu'à la réunion des coordinateurs nationaux, la création de la Coordination Régionale du SICLAC comme faisant partie du Secrétariat provisoire du pays siège, la désignation de trois (3) coordonnateurs nationaux des Pays Membres du Forum et du Bureau Régional de la Culture pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (ORCALC).

Deuxièmement: Ordonne au coordonnateur régional de prendre en charge et d'exécuter les tâches suivantes :

- Convoquer et organiser la rencontre annuelle des Coordonnateurs nationaux.
- Incorporer au Document de projection stratégique du SICLAV de l'expert embauché par l'ORCLAC, les modifications approuvées à la Réunion Technique de SICLAC qui s'est déroulée à la Barbade et qui furent approuvées au cours de la X^{ème} rencontre qui a eu lieu dans ce pays en 1998.
- Solliciter des Ministres et des officiels compétents dans le domaine de l'élaboration des Politiques Culturelles ou de la ratification de leurs coordinations nationales, préférablement, au sein d'une institution culturelle, dans le but d'assurer une permanence et la poursuite du projet du SICLAC.

Troisièmement: Désigner les coordinations nationales du Venezuela, de Cuba, de Colombie et de la Jamaïque et de St. Kitts de Nevis, afin qu'elles fassent partie de la Secrétairerie Exécutive du SICLAC conjointement avec la Secrétairerie Provisoire du pays siège et de l'ORCLAC.

Quatrièmement: Passer des instructions à la Secrétairerie Technique du Forum afin qu'elle appuie toutes les actions visant à assurer la pérennité et la poursuite du projet.

Fait à la Cité de La Havane, le 28 novembre 1999, année du 40ème anniversaire du Triomphe de la Révolution.

Centre d'Information et des Systèmes Appliqués à la Culture (CEISIC)